

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le 7 août 2018 à 19 h 00 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1- | 4- M. Marc Champagne |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5- |
| 3- Mme Louise Lalonde | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif et la directrice général par intérim, Mme Marie-Pier Pelletier assistent à la séance.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 00.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2018, de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018, de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018;
- 4- Suivi des demandes au conseil municipal;
- 5- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de juillet 2018;
- 6- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de juillet 2018;
- 7- Courrier;
- 8- Rapport de voirie;
- 9- Période de questions;
- 10- Avis de motion et présentation du règlement 186-2018 concernant l'installation, la réfection et l'entretien de ponceaux dans la municipalité;
- 11- Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 2170 Route Dublin;
- 12- Entretien et surveillance de la patinoire saison 2018-2019;
- 13- Entente avec la Commission Scolaire des Bois-Francs pour le service de garde de l'école Jean XXIII pour l'année scolaire 2018-2019;
- 14- Invitation à la parade du Festival du Bœuf;
- 15- Projet de réfection du skate parc;
- 16- Varia;
 - A) Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 113, chemin de la Seigneurie;
 - B) Avis de départ d'un journalier aux travaux publics;
 - C) Demande du Festival du Bœuf d'Inverness;
 - D) Acquisition d'un cellulaire pour les travaux publics;
- 17- Période de questions;
- 18- Levée de la séance.

R-193-08-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-194-08-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018, LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

R-195-08-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet, de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- SUIVI DES DEMANDES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Dépôt d'une demande concernant le Chemin du Lac Joseph.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2018

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de juillet 2018.

6- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JUILLET 2018

La secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de juillet est de: 189 710.22 \$.

R-196-08-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

8- RAPPORT DE VOIRIE

Le conseiller Gervais Pellerin fait un rapport aux membres du conseil.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

**10- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 186-2018
CONCERNANT L'INSTALLATION, LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE
PONCEAUX DANS LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Gervais Pellerin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'installation, la réfection et l'entretien de ponceaux dans la Municipalité d'Inverness.

Le maire explique le règlement à l'assemble du conseil. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE DU 2170
ROUTE DUBLIN**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite faire la construction d'un garage accessoire dans la cour avant à une distance de 4 m de la ligne avant. Dans les faits, le demandeur désire construire un garage à 4 m de la ligne avant alors que le règlement prévoit une distance minimale de 10 mètres. L'article 5.2.5.1 g) du règlement de zonage No 166-2016 précise qu'un garage en cour avant est autorisé si la cour avant est supérieure à 15 mètres et que l'implantation du garage respecte la marge de recul avant prescrite (10 m);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite que le garage puisse avoir une superficie de 1080 pi² (100,3 m²) en dérogeant à la réglementation applicable concernant la superficie autorisée pour le garage privé. Dans les faits, le demandeur désire construire un garage de 30' x 36', représentant une superficie de 1080 pi². L'article 5.2.5.1 f) du règlement de zonage No 166-2016 précise que, pour cette zone (A-19), le garage accessoire ne doit pas excéder une superficie de 4% de la superficie du terrain, ce qui correspond, dans ce cas, à un maximum de 896 pi² (83,21 m²);

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'emprise du ministère des transports est très grande à la hauteur du terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la façade de la résidence du demandeur est perpendiculaire à la route Dublin;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du demandeur est plus profond que large;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un espace de circulation sécuritaire dans la cour du demandeur;

R-197-08-2018 Proposé par la conseillère Louise Lalonde

QUE le conseil municipal **accepte** cette demande de dérogation mineure portant le numéro D2018-002 (demande 2018-00061) pour la construction d'un garage accessoire dans la cour avant à une distance de 6 mètres de la ligne avant avec les recommandations suivantes :

- le demandeur devra prévoir au minimum 2 fenêtres s'harmonisant avec la résidence (matériaux, grandeur) sur le côté donnant sur la route Dublin.
- les moulures et autres composantes du garage devront s'harmoniser avec celles de la résidence.
- les arbres situés en bordure de la route Dublin devront être préservés afin de conserver un écran visuel sur le garage

QUE le demandeur soit informé que si dans les douze (12) mois après l'adoption de la résolution accordant le permis de construction, les travaux qu'il vise, n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon le permis de construction, cette résolution devient nulle et non avenue. Une nouvelle demande de permis de construction pour le même objet doit être formulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a offert à Dany Berthiaume le contrat de l'entretien et de la surveillance de la patinoire pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE Dany Berthiaume était en charge de ce contrat l'an dernier;

R-198-08-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la soumission de Dany Berthiaume au montant de 7 140.00\$ selon les termes du contrat établi entre les 2 parties pour l'entretien et la surveillance de la patinoire.

Le paiement sera réparti en versements égaux de 1 785 \$ aux dates suivantes :

- 14 janvier 2019
- 11 février 2019
- 11 mars 2019
- 15 avril 2019

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec M. Dany Berthiaume.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE JEAN XXIII POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

R-199-08-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale/secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale par intérim Madame Marie-Pier Pelletier à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness pour le service de garde de l'École Jean XXIII durant l'année scolaire 2018-2019 suite à l'entente préparée par la Commission scolaire des Bois-Francis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- INVITATION À LA PARADE DU FESTIVAL DU BŒUF

- Le conseil municipal a reçu une invitation afin de participer à la parade du Festival du Bœuf qui aura lieu samedi le 1^{er} septembre 2018;
- Le conseil de la Municipalité d'Inverness décline l'invitation.

15- PROJET DE RÉFECTION DU SKATE PARC

- Le point est reporté ultérieurement.

16- VARIA

A) Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 113, chemin de la Seigneurie

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite faire la construction d'un garage attaché ayant un décroché supérieur à 2 mètres par rapport à la résidence. Dans les faits, le demandeur désire construire un garage attaché dépassant la façade de la résidence de 5,79 m au lieu de 2 m alors que le règlement prévoit un décroché maximum de 2 mètres. L'article 5.2.4.1 j) du règlement de zonage no 166-2016 précise qu'un garage attaché ne peut avoir un décroché supérieur à 2 mètres par rapport au bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la marge de recul avant applicable au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'existence d'arbres sur le terrain du demandeur;

R-200-08-2018 Proposé par la conseillère Louise Lalonde

QUE le conseil municipal **accepte** cette demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-003 (demande 2018-00064) et ce, sans condition particulière.

QUE le demandeur soit informé que si dans les douze (12) mois après l'adoption de la résolution accordant le permis de construction, les travaux qu'il vise, n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon le permis de construction, cette résolution devient nulle et non avenue. Une nouvelle demande de permis de construction pour le même objet doit être formulée.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier l'article 5.2.4.1 j) du règlement de zonage no 166-2016 afin d'enlever la règle sur les décrochés entre une résidence et un garage attaché sur un maximum de 2 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B) Avis de départ d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémy Breton a quitté ses fonctions au poste de journalier des travaux publics vers le 27 juillet 2018;

R-201-08-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness consente au départ de monsieur Rémy Breton et autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à faire paraître une offre d'emploi afin de combler le poste vacant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C) Demande du Festival du Bœuf d'Inverness

- Suite à l'invitation du Festival du bœuf de participer à leur soirée V.I.P le 31 août 2018;
- Le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de réserver une table de 10 personnes à leur frais.

D) Acquisition d'un cellulaire pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE les employés en travaux publics sont amenés à travailler sur tout le territoire de la Municipalité d'Inverness et qu'il est important d'être en mesure de les rejoindre en tout temps;

R-202-08-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de faire l'achat d'un cellulaire pour les employés de la voirie afin de pouvoir les rejoindre en tout temps et surtout en cas d'urgence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Séance ordinaire du 7 août 2018

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-203-08-2018 Proposé par la conseillère Louise Lalonde

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière